Faits divers & Justice

Découverte macabre dans la région de Koula-Moutou

Le corps sans vie de Raven Beyan Diba retrouvé mutilé



Styve Claudel ONDO

Libreville/Gabon

MINKO

Dix jours après avoir disparu du domicile familial, l'enfant a été retrouvé le cou brisé et les parties intimes apparemment prélevées. Le corps se trouvait dans un état de décomposition avancé. Ce qui a contraint la famille et les autorités judiciaires à procéder rapidement à son inhumation.

LES habitants du chef-lieu de la province de l'Ogooué-Lolo sont sous le choc, depuis le vendredi 4 janvier 2019 et à la découverte du corps sans vie de Raven Beyan Diba, 10 ans, au quartier Mibaka, dans la commune de Koula-Mou-

La dépouille de l'enfant se trouvait dans un état de putréfaction avancée. Une enquête a immédiatement été instruite par les autorités judiciaires, d'autant que les parents de la victime entrevoient déjà, au regard de certains indices, un crime à but fétichiste. Jointe au téléphone hier matin, une source avisée précise que la dépouille du jeune Raven Beyan Diba a été retrouvée sur les bords de la Lolo, le principal cours d'eau qui baigne Koula-Moutou. « L'enfant ne présentait aucun signe de novade. Après l'avoir kidnappé, ses ravisseurs sont

ensuite allés le tuer ailleurs,

avant de se débarrasser de

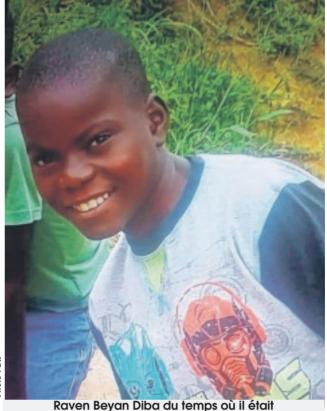
son corps sans vie au bord

de l'eau», croit savoir notre

informateur.

La source ajoute que le corps du jeune garçon portait des traces de mutilations et des coups. Pour preuve, on pouvait voir des hématomes sur son cou. source autorisée proche de la famille confie que les bourreaux présumés du petit Raven lui auraient brisé le cou et prélevé ses parties intimes. « Leur ignoble besogne accomplie, ils sont revenus dans le quartier, pour abandonner le corps mutilé de leur victime, de sorte que l'on puisse croire à une baianade qui aurait mal tourné», précise notre informateur.

L'ENQUÊTE SUIT SON **COURS•** Il rappelle que l'adolescent serait sorti du domicile, le matin du mardi 25 décembre 2018, vers 9



encore parmi nous.

heures, pour aller se soulager. Et c'est la dernière fois qu'il aurait été vu vivant. Les premières recherches diligentées dans le quartier Mibaka sont toutes demeurées infructueuses. « Le jour de sa disparition, nous avons pourtant fouillé le quartier de fond en comble. Mais rien, ni personne ne pouvait nous mettre sur les traces de l'enfant», a déploré un membre de la famille, contacté.

Dix jours plus tard, le vendredi 4 janvier, vision d'horreur: le corps de l'enfant sera découvert par des promeneurs sur les bords de la rivière Lolo! La dépouille était tellement décomposée que la famille et les autorités judiciaires ont dû procéder à son inhumation séance tenante.

L'investigation ordonnée par le procureur de Koula-Moutou suit toujours son

nant, Gaby Ekogha Bi-

kegne a enfreint la loi. Et

son ignorance des dispo-

sitions du Code forestier

ne le met nullement à

l'abri des foudres de la

justice, précise la source. «

En abattant la panthère

prise à son piège, Gaby

Ekogha Bikegne, au lieu

d'alerter l'administration

des Eaux et forêts ou les

forces de sécurité et de dé-

Faits d'ailleurs

En état végétatif depuis 10 ans accouche, la police enquête

La police américaine a ouvert une enquête pour viol après qu'une femme, en état végétatif depuis une dizaine d'années, eut accouché dans un centre de soins de Phoenix, ont rapporté les médias américains.

Cette femme était dans le coma depuis une noyade il y a plus de dix ans. Le 29 décembre, elle a accouché d'un petit garçon en bonne santé.

Le personnel du centre Hacienda Healthcare, où elle était hospitalisée, n'avait pas remarqué qu'elle était enceinte, selon une source citée par la chaîne locale du réseau CBS.

Ils ont été alerté quand ils l'ont "entendue gémir", selon cette source.

La police espère pouvoir réaliser des prélèvements ADN sur l'ensemble du personnel de l'établissement et effectue des vérifications auprès des autres patients, selon des sources citées par ABC15.

Le centre Hacienda Healthcare, qui apporte des soins à environ 2.500 personnes par an dans tout l'Etat de l'Arizona, a promis dans un communiqué de coopérer avec la justice.

France: Il abat son épouse et appelle les gendarmes

Follainville-Denne-(France), un mont homme de 70 ans a abattu sa femme, âgée de 56 ans. Puis il a appelé les gendarmes pour dire qu'il avait tiré sur son épouse et qu'il allait se suicider. Les militaires, arrivés sur les lieux, n'ont pu que constater le décès de la quinquagénaire. L'époux a été placé en garde à vue. La piste du drame conjugal est privilégiée.

France : Un jeune homme tue son père à coups de hache

Dans une propriété de Villabé (France), jeune homme, âgé de 31 ans, a tué son père, âgé de 66 ans, à coups de hache. Prévenus d'une violente bagarre, les gendarmes se sont rendus sur les lieux où ils n'ont pu que constater le décès du sexagénaire qui gisait dans l'allée menant au garage. Le suspect a été interpellé et placé en garde à vue. Il est connu pour souffrir de troubles psychiatriques.

Rassemblés par JNE

Lutte contre la criminalité faunique à Makokou

En prison pour avoir abattu une panthère

Vianney MADZOU

Makokou/Gabon

GABY Ekogha Bikegne, Gabonais, 39 ans, est, depuis le 3 janvier dernier, en détention provisoire à la prison centrale de Makokou. Il lui est reproché d'avoir abattu une pan-

Ce sont les agents de l'antenne provinciale de la direction générale des Recherches (DGR) de Makokou, qui ont interpellé le mis en cause à son domicile, sis au PK 18, sur Makokou-Ovan, après une dénonciation de l'un de ses voisins. La perquisition du domicile de Gaby Ekogha a permis aux enquêteurs de saisir les restes de la viande de panthère et sa peau. « Dans la matinée du 26 dé-



Gaby Ekogha Bikegne médite sur son sort à la prison de Makokou.

cembre, j'ai retrouvé une panthère dans un piège que j'ai installé non loin de ma maison. Elle était blessée et très agitée, ce qui ne m'a laissé d'autre choix *que de l'abattre*», explique

le suspect lors de son audition à la DGR. Mais ce dernier n'alerte ni les services des Eaux et forêts, encore moins les services de police judiciaire. Pis, le présumé criminel fau-nique, sans état d'âme, transporte le fauve mort chez lui, le dépèce, puis se régale de sa viande, et conserve sa peau avec, sans doute, l'intention de la revendre plus tard. Et pourtant il sait que cette bête est une espèce intégralement protégée dans notre pays.

Les gigots et le foie de la

panthère retrouvés chez lui ont été incinérés en présence des agents de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) et d'un Officier de police judiciaire. Alors que la peau de l'animal fait office de scellé au tribunal de Makokou. **INFRACTIONS•** Pour les

Officiers de police judiciaire (OPJ) qui l'ont inter-pellé, le constat fait apparaître plusieurs infractions. Le Code forestier interdit, en effet, la chasse à l'aide de collet en câble d'acier. En s'y adon-

fense qui sont bien présentes au PK 18, et en la conservant chez lui, a enfreint une autre disposition du même code qui interdit l'abattage, le transport et la détention d'espèces intégralement protégées. Il encourt ainsi jusqu'à six mois d'emprisonnement et une amende de 100 000 à 10 millions de francs», précisent les autorités judiciaires. Déféré devant le procu-

reur de la République près le tribunal de première instance de Makokou, le 3 janvier dernier, Gaby Ekogha Bikegne a été inculpé puis placé en détention provisoire à la prison centrale de la localité, en attendant sa comparution devant tribunal correctionnel.

Rectificatif

Nous nous sommes pris les doigts dans le clavier en évoquant, dans une "boîte" consacrée au déraillement d'un train minéralier de la Comilog, à la "Une" de notre édition d'hier, un nombre de 83 wagons couchés. Il s'agissait, en réalité, de onze, tels que mentionnés dans l'article paru en page 8. Toutes nos excuses à la Société d'exploitation du Transgabonais (Setrag) et à nos lecteurs.